

# Observatoire

des métiers de l'audiovisuel

## ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION D'UNE CERTIFICATION EN ECORESPONSABILITE DANS L'AUDIOVISUEL

ETUDE RÉALISÉE  
PAR CO & SENS

Juin 2022

**afDas**  
DEMAIN SERA FORMATION

**CO &  
sens**

Commission  
paritaire nationale  
emploi formation  
de l'audiovisuel



Cette étude a été financée par l'Observatoire des métiers de l'audiovisuel, qui est piloté par la CPNEF de l'audiovisuel et administré par l'afDas

Cofinancement : EDEC  
"Culture, création,  
communication, sports et  
tourisme".

  
**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## I. Etude d'opportunité

### I - Les branches de l'audiovisuel

#### a) Regroupées au sein de la CPNEF de l'audiovisuel pour les questions d'emploi et de formation

La Commission paritaire nationale emploi et formation (CPNEF) de l'audiovisuel est une association paritaire, qui regroupe 24 organisations syndicales de salariés et d'employeurs, représentant les branches professionnelles de l'audiovisuel. Elle exerce sa réflexion et son action auprès des entreprises privées ou publiques, qui développent à titre principal des activités de production, de diffusion ou de prestations techniques pour la radio, la télévision ou le cinéma et pour toutes leurs catégories de salariés.

La CPNEF de l'audiovisuel a la charge de l'élaboration de la politique formation pour le champ de l'audiovisuel. Ses trois actions principales sont :

- Observer l'emploi et les métiers de l'audiovisuel : en menant régulièrement des études sur les besoins en compétences des secteurs de l'audiovisuel et sur leurs évolutions, la CPNEF de l'audiovisuel entretient son expertise des métiers et des compétences professionnelles de ce champ.
- Informer sur les métiers de l'audiovisuel et leurs évolutions : en déployant une communication multicanale, la CPNEF de l'audiovisuel informe les entreprises, les salariés et le grand public du développement des métiers, des formations et des évolutions des secteurs de l'audiovisuel.
- Créer des certifications pour répondre aux besoins des entreprises de l'audiovisuel : en tenant compte des évolutions des métiers et des secteurs de l'audiovisuel, la CPNEF de l'audiovisuel crée des certifications qui contribuent à sécuriser les parcours professionnels et à favoriser le lien formation/emploi.

La CPNEF de l'audiovisuel est constituée de 4 sections correspondant aux différents secteurs d'activité de l'audiovisuel : Radiodiffusion ; Télédiffusion ; Prestation technique image et son ; Production audiovisuelle et cinéma. Et une cinquième section sur les questions ayant trait au journalisme.

L'audiovisuel représente en France plus de 11 000 entreprises dont 95% sont des TPE et compte près de 170 000 salariés<sup>1</sup>.

Tous les travaux de la CPNEF de l'audiovisuel sont accessibles sur [www.cpnef-av.fr](http://www.cpnef-av.fr)

#### b) La création de certifications par les branches professionnelles de l'audiovisuel

La CPNEF de l'audiovisuel s'est engagée depuis sa création à étudier la création de certifications pour répondre à des besoins spécifiques du marché de l'emploi.

Ces certifications peuvent être de 2 types :

- Certifications qui correspondent à un ensemble de compétences exercées dans un métier.  
On parlera de Certificat de qualification professionnelle (CQP)

---

<sup>1</sup> Voir [Portrait statistique de l'audiovisuel](#)

- Certifications qui correspondent à des compétences complémentaires à un ou plusieurs métiers de l'audiovisuel. On parlera de Certificat de compétences professionnelles (CCP).

Un CQP ou un CCP est une certification qu'une CPNEF est en capacité de créer et de délivrer. Il atteste de la maîtrise d'un ensemble de compétences mises en œuvre dans plusieurs branches professionnelles.

- Il est reconnu par les partenaires sociaux de l'ensemble des branches de la CPNEF (représentants des employeurs et des salariés)
- Il est construit en référence à un descriptif de compétences
- Il est délivré à l'issue d'un parcours de formation, sur la base d'épreuves nationales attestant de l'acquisition de ces compétences.

L'enregistrement aux répertoires de France Compétences confère une reconnaissance nationale au-delà des branches professionnelles de l'audiovisuel.

## II- Le contexte de la future certification

### a) Une pratique en plein développement

Le secteur de l'audiovisuel a pris conscience depuis plusieurs années de son **empreinte polluante** et de ses impacts sur la société. Ce sont **des chiffres alarmants et impactant** qui montrent l'état d'urgence dans lequel se trouve la profession. *A titre d'information, la création d'une scène dans le film Apocalypse Now a nécessité 4 500 litres d'essence pour incendier une forêt.*

Depuis la parution de plusieurs études montrant la responsabilité de l'industrie cinématographique, certains **professionnels du secteur se sont emparés du sujet pour initier un travail de fond** et ainsi faire évoluer les mentalités et les pratiques professionnelles.

A l'échelle internationale, de nombreux pays ont pris position pour **contrer ces impacts écologiques** en mettant en place **différents leviers** permettant ainsi aux sociétés de production de **réduire leur impact carbone** en investissant dans des **solutions éco-responsables**. *La Belgique par exemple, et plus précisément la région de la Wallonie, a mis en place un dispositif visant à promouvoir l'éco-responsabilité au sein des productions audiovisuelles. Pour ce faire elle s'appuie sur deux dispositifs, un financier et un autre préventif. Une enveloppe budgétaire est attribuée aux productions respectant des **critères écologiques** préalablement définis par Wallimage, et de l'autre côté des formations sont dispensées pour répondre à une demande plus croissante des adhérents pour **s'acculturer à ce sujet**.*

D'autres mouvements et collectifs ont vu le jour en France comme Ecoprod, Green film, Secoya, afin d'**insuffler une démarche éco-responsable** au sein du secteur de l'audiovisuel. De cette démarche est née de **nouveaux comportements et missions** propres à la préservation de l'environnement.

Ci-dessous, quelques chiffres en tonnes CO<sub>2</sub>, produit par le secteur du cinéma – source Ecran total<sup>2</sup>



b) Un marché en demande, soutenu par les pouvoirs publics

Les pratiques éco-responsables sont en constante progression, plusieurs raisons expliquent ce phénomène. La prise de conscience des acteurs majeurs du secteur (producteurs, réalisateurs, diffuseurs, acteurs, ...), l'appui des pouvoirs publics et l'attente des consommateurs, sensibles à la cause écologique. De nouvelles réglementations apparaissent sur le plan européen et de nouvelles mesures émergent sur le plan national, comme avec la mise en place d'une politique publique de transition écologique et énergétique dans le secteur de l'audiovisuel impulsée par le CNC<sup>3</sup>.

Des actions sont programmées sur les 3 prochaines années :

**2022 - Année 1 : Incitation**

Cinq actions seront développées pendant cette première année :

- La création d'un observatoire de la transition écologique et énergétique avec deux études sur le bilan carbone des salles de cinéma et les studios de tournage, d'animation et de post-production.
- La création d'une méthodologie commune pour mesurer l'impact carbone des œuvres en collaboration avec les diffuseurs.
- La mise en place de formations initiales dans les écoles de cinéma, d'animation et de jeux vidéo (en partenariat avec Audiens et BNP Paribas).
- La mise à disposition des professionnels de ressources et de bonnes pratiques.
- La valorisation des actions existantes et des initiatives qui émergent chez les professionnels, et interventions dans les festivals.

**2023 - Année 2 : Définition des règles du jeu**

Définition de normes et du périmètre des moyens renforcés applicables à la filière avec trois axes prioritaires :

- Rendre obligatoire la réalisation d'un bilan carbone pour toute œuvre ou projet financé par le CNC.
- Accompagner l'amélioration des dépenses énergétiques par la rénovation thermique des bâtiments (salles de cinéma et studios de tournage).
- Définir des objectifs à atteindre dans les domaines de l'approvisionnement et la gestion des déchets, la mobilité et le numérique.

**2024 - Année 3 : De nouvelles obligations**

Les professionnels disposent des outils et des moyens pour poursuivre leur transition écologique et énergétique, le CNC met en place :

- Des mesures basées sur un budget carbone de référence des œuvres.
- Une conditionnalité de ses aides au respect de certaines obligations

c) De nouveaux dispositifs émergent pour accompagner cette transition écologique

Cette transition écologique est également soutenue par des collectifs de professionnels, mettant à disposition des méthodes et outils pour implanter une démarche éco-responsable dans son organisation. Comme exemples, le dispositif Green Film, qui attribue un label qualité international aux

---

<sup>3</sup> [Lancement par le CNC du Plan Action ! Pour une politique publique de la transition écologique et énergétique | CNC](#)

productions respectant des critères de conformité et le collectif Ecoprod qui dispense des formations spécifiques sur le sujet en France.

Des **leviers de sensibilisation** voient le jour afin de faire adhérer de nouvelles organisations à cette cause commune :

- Création de journées de formation - sensibilisation auprès des professionnels du secteur
- Proposition d'outils permettant aux entreprises de diagnostiquer son bilan carbone
- Appui et conseil des entreprises sur les actions à mettre en œuvre
- Proposition d'un plan d'action opérationnel et rentable
- Attribution des aides financières aux entreprises pour les attirer à prendre ce virage éco-responsable

### III- Impacts sur le marché de l'emploi et les professionnels

#### a) Des compétences recherchées sur le marché de l'emploi

L'éco-management vise à **implanter une démarche éco-responsable** au sein des organisations du secteur. L'enjeu est d'accompagner les productions audiovisuelles dans leur transition écologique, en mettant en place des pratiques et outils opérationnels. Des compétences techniques et comportementales ont été identifiées lors d'une étude métier réalisée par un prestataire missionné par la branche de l'audiovisuel.

À la suite des différents entretiens réalisés avec les professionnels du secteur, il a été constaté que **l'éco-responsabilité intervient tout au long de la chaîne de production**. Il a été souligné que cette démarche devait être initiée bien en amont du projet, à la phase de préparation voire même à l'écriture des scénarii.

Les compétences qui ressortent sont les suivantes :

- Mesurer le coût moyen d'une production
- Identifier le niveau de maturité de la direction sur l'éco-management
- Identifier les impacts écologiques dès la lecture du scénario et formuler des préconisations
- Définir une stratégie globale d'éco-management
- Présenter les enjeux de la démarche et sensibiliser les équipes
- Définir une feuille de route pour les divers corps de métiers afin de mettre en œuvre les actions
- Sélectionner les partenaires et prestataires éco-responsables
- Conseiller les professionnels sur les solutions les plus appropriées
- Maîtriser le champ du développement durable

Au - delà des compétences techniques, ce sont aussi des compétences comportementales qui sont attendues pour exercer ce type d'activité. Il est demandé au professionnel insufflant une démarche éco-responsable dans les organisations d'opter une posture de pédagogue et de facilitateur.

La réussite d'une démarche éco-responsable repose sur **l'implication de l'ensemble des acteurs** du projet dans la limitation des impacts écologiques. La personne en charge de l'éco-responsabilité doit **fédérer les parties prenantes** autour d'une culture verte en les sensibilisant et les formant. La personne doit être un bon communicant et facilement accessible pour accompagner les métiers dans l'appropriation de la démarche et de ses outils.

## b) Insertion professionnelle

Le métier d'éco-manager est encore peu exercé dans les entreprises et sociétés de production. Les principales raisons ? Les **leviers financiers** ne sont pas suffisants, voire inexistants selon les pays, pour permettre aux entreprises de recruter une personne à temps plein sur ce type d'activité. Au-delà de l'aspect budgétaire, se pose aussi la question de la **maturité sur le sujet**.

Il est vrai que les plus grosses organisations ont initié une analyse des enjeux liés à l'éco-management et s'interrogent sur **l'intégration de ces compétences**. L'enjeu étant d'anticiper leur transformation dans les années à venir. Pour autant, il y a **peu de personnes en France qui occupent le poste d'éco-manager** en tant que salarié.

Aux Etats-Unis, pays initiateur des mouvements éco-responsables, il peut y avoir des professionnels ayant pour rôle d'incarner cette fonction d'éco-manager, mais cela reste minime dans les postes occupés dans l'industrie du cinéma.

Sur le marché de l'emploi européen et plus particulièrement en Belgique, il existe des « Green consultant » qui opèrent pour conseiller les organisations sur leurs pratiques. Ces consultants spécialisés dans l'écologie sont plutôt des généralistes qui interviennent dans divers secteurs de l'économie.

Il est observé que finalement, ce sont les **professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel** qui interviennent tout au long du projet pour implanter leurs savoirs et sensibilité écologique afin de faire évoluer les mœurs. Cette **nouvelle activité de déploiement d'une démarche éco-responsable** au sein du secteur audiovisuel **vient en complément** du métier exercé initialement par le professionnel (ex : régisseur, chef décorateur, ...).

## **IV - L'adéquation de la certification aux besoins du marché**

La certification professionnelle répond au besoin du marché puisqu'elle est née d'échanges et de sessions de co-développement entre des professionnels du métier et la branche de l'audiovisuel.

Une étude spécifique a été menée par un prestataire externe pour évaluer la pertinence de créer une certification professionnelle quant aux besoins du marché. L'analyse documentaire, la réalisation de benchmark des certifications et formations existantes ainsi que la réalisation d'entretiens avec les acteurs du secteur ont permis d'identifier les besoins en termes de compétences et certification professionnelle.

La certification développée par la branche de l'audiovisuel répond à un besoin puisque à ce jour, aucune certification de cette thématique n'existe. La certification s'inscrit en complémentarité dans l'offre de certification existante.

En effet, la certification « *Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle, au sein de la production audiovisuelle et cinématographique* » permet au professionnel du secteur audiovisuel d'acquérir des compétences spécifiques en éco-responsabilité.

## II. Référentiel de certification

Compétences	Critères d'évaluation
<p>C1 Analyser le champ d'intervention de l'entreprise et l'ensemble de ses productions, tout en prenant en compte ses enjeux, afin d'établir son niveau de maturité en éco-management.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le champ d'intervention de l'entreprise est analysé : types de productions/projets, organisation, techniques et méthodes utilisées, partenaires et prestataires mobilisés, ...</li> <li>• Les enjeux de l'entreprise relatifs à l'éco-responsabilité sont ciblés</li> <li>• Le niveau de maturité de l'entreprise en matière de pratiques éco-responsables est défini</li> </ul>
<p>C2 Etablir un diagnostic au sein de l'entreprise en analysant ses pratiques professionnelles par projet de production et en définissant les moyens mis en œuvre (prestataires, collaborateurs, ...), afin d'identifier ses besoins d'accompagnement en matière d'éco-management audiovisuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les besoins d'accompagnement en matière de productions éco-responsables sont identifiés, au regard des enjeux et de l'organisation de l'entreprise</li> <li>• Un diagnostic est établi : les pratiques professionnelles relatifs aux projets audiovisuels sont analysées ; les moyens mis en œuvre (internes, externes) sont identifiés</li> <li>• Les leviers et facteurs de réussite sont identifiés et expliqués</li> <li>• Les freins éventuels sont listés</li> </ul>
<p>C3 Analyser la faisabilité d'un projet de production audiovisuelle éco-responsable et les impacts écologiques potentiels, afin de formuler des préconisations et trouver des alternatives réalistes dans le cadre d'un budget viable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différents éléments du projet de production audiovisuelle (scénario, plan de travail, budget, ...) sont analysés ; les impacts écologiques du projet sont identifiés et analysés</li> <li>• Un outil d'évaluation carbone est utilisé dans l'analyse du projet</li> <li>• Des préconisations sont formulées dans un document : les champs d'action potentiels de réduction des impacts sur l'environnement sont identifiés</li> <li>• Ces préconisations sont réalistes et correspondent au cadre du budget alloué</li> <li>• Elles sont diffusées auprès des équipes</li> <li>• Des alternatives écologiques cohérentes au projet de production sont proposées</li> </ul>
<p>C4 Définir un plan d'action avec chaque chef de poste pour chaque département/ corps de métier en identifiant les missions et tâches à réaliser tout en s'appuyant sur une veille des bonnes pratiques possibles afin d'obtenir une feuille de route partagée et atteindre les objectifs fixés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan d'action de réduction des impacts écologiques et une feuille de route par département/corps de métier sont définies</li> <li>• Le plan d'action respecte l'équilibre global du budget et les différentes lignes budgétaires</li> <li>• Les rôles sont répartis entre les différents départements / corps de métiers, en fonction du niveau de maturité des acteurs mobilisés</li> <li>• Des solutions ou méthodes alternatives sont identifiées et proposées dans le plan d'action</li> <li>• Une veille des dernières solutions/bonnes pratiques existantes en matière de productions éco-responsables est réalisée en lien avec le projet</li> <li>• Les différentes solutions possibles sont arbitrées avec les départements concernés</li> </ul>

<p>C5 Conseiller les responsables de chaque département dans l'éco-conception des éléments nécessaires au projet de production audiovisuelle (ex : éléments de décors...), afin de veiller à la bonne application des règles environnementales imposées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les impacts écologiques des éléments à concevoir relatifs au projet de production audiovisuelle sont identifiés (ex : éléments de décors, ...); les questions posées permettent d'identifier ces impacts</li> <li>• Des préconisations précises sont formulés en termes d'éco-conception dans son département / équipe (domaine d'expertise); des conseils généralistes / incitatifs sont partagés avec les autres départements</li> <li>• Les conseils et explications donnés sont formulés de manière pédagogique; ils sont compris par les interlocuteurs concernés</li> <li>• Le candidat adopte une posture ouverte et fait preuve de disponibilité</li> <li>• Les solutions retenues respectent les règles imposées par les commanditaires (ex : plateformes...)</li> </ul>
<p>C6 Communiquer auprès des équipes de production le plan d'action d'éco-responsabilité retenu dans le cadre d'une production audiovisuelle afin de les sensibiliser aux enjeux et de les impliquer dans les actions à mener.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan d'action visant à réduire les impacts écologiques de la production audiovisuelle est transmis aux équipes de production</li> <li>• Des modalités de communication sont proposées (supports, calendrier, ...)</li> <li>• Les enjeux du plan d'action du projet sont expliqués de manière pédagogique; des réponses aux questions posées sont apportées</li> <li>• La feuille de route relative à chaque corps de métier est expliquée auprès des responsables de département concernés</li> </ul>
<p>C7 Planifier les actions à mener en fonction des corps de métiers et du niveau d'appétence, de connaissances et de compétences des collaborateurs en terme d'éco-responsabilité, afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat vérifie que les actions de chaque département visant à réduire les impacts écologiques sont organisées dans le temps, avec des points d'étapes prévus</li> <li>• La répartition des tâches est cohérente: elle prend en compte le rôle et profil des professionnels concernés (niveau de connaissances, de compétences, d'appétence)</li> </ul>



<p>C8 Identifier des partenaires et prestataires répondant à des critères éco-responsables pour s'alimenter, s'habiller, se loger, se déplacer, afin de sélectionner les techniques écologiques les plus pertinentes pour le projet de production audiovisuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des partenaires et des prestataires éco-responsables sont identifiés (alimentation, transport, costumes, maquillage, logement, ...) sur la base de critères préalablement définis</li> <li>• Des critères permettant d'identifier des partenaires éco-responsables sont définis ou choisis</li> <li>• Les solutions proposées par les prestataires/partenaires sont analysées et questionnées</li> <li>• Des prestataires alternatifs sont proposés le cas échéant</li> <li>• Le candidat accompagne les prestataires/partenaires à adopter des pratiques éco-responsables</li> </ul>
<p>C9 Favoriser l'utilisation des matières et du matériel ayant un moindre impact écologique par chaque corps de métier afin de choisir des solutions éco-responsables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les matières et matériaux choisis/utilisés contribuent à réduire les impacts écologiques de la production audiovisuelle</li> <li>• Les circuits courts sont privilégiés dans le choix des matières et matériaux utilisés</li> </ul>
<p>C10 Assister les équipes (production/administrateurs, régie, création et collaborateurs artistiques...), dans la mise en application des règles environnementales par la mise en œuvre des plans d'action, tout au long du projet, afin de lever les freins éventuels et dysfonctionnements rencontrés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles environnementales sont rappelées auprès des équipes concernées tout au long de la production audiovisuelle</li> <li>• Les responsables d'équipe ou chefs de poste sont impliqués dans la mise en application de ces règles</li> <li>• Un temps d'adaptation est pris en compte dans la mise en œuvre de ces règles</li> <li>• Les éventuels freins ou dysfonctionnements sont identifiés tout au long de la production ; des solutions ou pistes sont proposées pour les pallier</li> </ul>

<p>C11 Contrôler les actions réalisées par chaque corps de métiers en organisant des points de suivi réguliers afin d'assurer la bonne coordination du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des points de contrôle réguliers de la bonne mise en œuvre du plan d'action sont planifiés</li> <li>• Les éléments incontournables de la feuille de route sont vérifiés</li> <li>• Des modalités sont proposées afin d'obtenir des retours réguliers auprès des équipes sur ce qui a été réalisé</li> <li>• Les personnes référentes dans chaque corps de métier permettant de contrôler la mise en œuvre du plan d'action sont identifiées</li> </ul>
<p>C12 Mettre en place une procédure de gestion des déchets et de récupération des matières produites (ex : décors...) en identifiant les solutions possibles selon le territoire d'intervention, pour limiter l'empreinte écologique du projet audiovisuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les éventuelles procédures déjà existantes en matière de gestion des déchets et de récupération des matières sont identifiées</li> <li>• Le cas échéant, une procédure de gestion des déchets et de récupération des matières est proposée, au regard du projet de production audiovisuelle</li> <li>• Les règles et/ou possibilités offertes par les territoires concernés sont prises en compte dans l'élaboration de ces procédures</li> <li>• Les possibilités de réutilisation / récupération des matières produites sont identifiées et ciblées</li> <li>• Des modalités d'adaptation de ces procédures sont proposées, en cas de changements durant le projet de production audiovisuelle (changement de territoire, de décors, ...)</li> </ul>
<p>C13 Produire un bilan en récoltant des données quantitatives et qualitatives, afin d'analyser l'impact écologique et identifier les points forts, les dysfonctionnements et les axes d'amélioration pour les futures productions audiovisuelles</p>	<p>Etablir un bilan de la production audiovisuelle, au sein de son département, au regard de la réduction des impacts écologiques obtenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données quantitatives et/ou qualitatives nécessaires à ce bilan sont collectées et analysées au sein de son département/équipe ; des informations ou exemples probants sont récoltés auprès des autres départements mobilisés</li> <li>• Une évaluation des coûts engendrés et les coûts réduits sont identifiés en lien avec son département</li> <li>• Les dépenses nécessaires sont expliquées</li> <li>• Les apports en matière de réduction des impacts écologiques sont identifiés</li> <li>• Les points forts et les facteurs de réussite sont identifiés et valorisés</li> <li>• Les dysfonctionnements ou freins sont identifiés et analysés ; des solutions/pistes ou alternatives sont proposées pour les prochains projets de production audiovisuelle</li> </ul>

<p>C14 Sensibiliser les équipes sur les enjeux environnementaux ainsi que les critères et leviers de réussite d'une démarche éco-management pour les engager dans le projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat identifie et valorise auprès des équipes de production/équipe artistique les pratiques éco-responsables déjà existantes et mises en œuvre au sein des équipes</li> <li>• Des modalités de communication sont proposées (lieux, supports, calendrier, ...)</li> <li>• Le candidat identifie les moments opportuns pour organiser les temps de sensibilisation</li> <li>• Les enjeux et l'intérêt d'une démarche de production éco-responsable sont mis en lumière</li> <li>• Les facteurs de réussite d'une démarche de production éco-responsable sont expliqués aux équipes</li> <li>• Le ton employé dans la communication est bienveillant et pédagogue ; il permet l'implication des équipes dans le projet</li> </ul>
<p>C15 Présenter à l'équipe de production les acteurs et partenaires éco-responsables potentiels au niveau régional, national et international ainsi que les pratiques/projets existants dans le secteur de la production audiovisuelle, afin de comprendre le fonctionnement et opportunités / enjeux d'une démarche éco-responsable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une veille est réalisée au niveau régional, national et international sur les pratiques et projets existants en matière de production audiovisuelle éco-responsables</li> <li>• Le candidat choisit des exemples pertinents à partager avec les équipes de production/équipe artistique, en lien avec le projet de production en cours</li> <li>• Le candidat présente ces exemples de manière ordonnée et pédagogique afin de favoriser la bonne intégration des informations par les membres des équipes</li> </ul>
<p>C16 Proposer des outils adaptés pour implanter les pratiques éco-responsables dans son activité professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des outils facilitant les pratiques professionnelles éco-responsables sont identifiés et proposés aux équipes de production</li> <li>• Ces outils favorisent la mise en œuvre / la communication autour des pratiques éco-responsables auprès des équipes de production/équipe artistique</li> <li>• Ils sont adaptés aux pratiques professionnelles déployées</li> </ul>

<p>C17 Communiquer en interne sur les actions engagées afin de valoriser les efforts mis en place et sensibiliser d'autres professionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions de communication sur les actions éco-responsables réalisées sont proposées en interne</li> <li>• Ces actions de communication sont elles-mêmes éco-responsables</li> <li>• Elles sont organisées avec les services adéquats (ex : service communication de l'entreprise)</li> <li>• Des informations (ex : photos, ...) sont collectées afin de contribuer à la communication externe sur les actions éco-responsables réalisées et transmises auprès d'autres interlocuteurs (commanditaire, donneurs d'ordre...)</li> </ul>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'évaluation des compétences s'appuie sur les épreuves suivantes :

**Cas pratiques (épreuve écrite) :**

Plusieurs questions ouvertes portant sur plusieurs cas pratiques sont posées au candidat. Celui-ci explique les actions à mener par rapport au cas qui lui est présenté et apporte des éléments d'analyse ou de réponse (10 lignes max. par réponse, autour de 4 ou 5 questions ouvertes)

Durée : 15 minutes

**Dossier professionnel :**

Le candidat choisit son étude de cas et traite des différentes étapes conduites autour d'un projet de production audiovisuelle

Il effectue une bibliographie (ex : éléments de législation, ...)

Le dossier présente les actions réalisées sur le terrain tout au long d'un projet de production. Le candidat présente et explique les choix effectués. Il analyse les éventuels échecs ou difficultés rencontrées.

Le dossier peut être réalisé au choix, sur plusieurs types de supports, y compris vidéos et audio.

Le dossier professionnel est transmis au jury 1 semaine en amont de la soutenance.

Il est composé entre 20 et 30 pages maximum pour un format Word, ou entre 5 et 15 minutes pour un format vidéo.

**Soutenance orale :**

Le candidat présente les principaux points de son dossier. Le jury questionne le candidat sur ses références, sur les difficultés rencontrées, sur les pistes ou solutions trouvées, sur les axes d'amélioration et enseignements tirés pour des futurs projets. Le temps de questions/réponses permet de questionner le candidat sur les choix opérés et d'évaluer l'ensemble des compétences du référentiel, en posant des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés par le candidat.

Durée : 30 minutes

- Présentation par le candidat : 15 minutes

- Q/R avec le jury : 15 minutes